

“ Et que les traitements de MM. les inspecteurs d'écoles Désiré Bégin et Pierre-Ferdinand Béland soient portés à neuf cents piastres (\$900) respectivement.”

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable H. Archambault, il est résolu :

“ Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique approuve cordialement l'idée d'étendre l'enseignement universitaire tel que suggéré dans le numéro lu à la Société Royale du Canada, par M. l'abbé Laflamme, et qu'il verrait favorablement toute mesure adoptée par le gouvernement, les municipalités ou les particuliers en vue d'assurer cette extension”.

L'honorable F. Langelier donne l'avis de motion qui suit :

“ Dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement et afin de suppléer au manque de connaissances pédagogiques de la plupart des instituteurs et des institutrices qui n'ont pas suivi de cours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors de leur première tournée d'inspection, une conférence pédagogique dans chacune des municipalités de leurs districts.

“ Ces conférences, qui dureraient deux jours, devraient être faites suivant un programme et des instructions qui seraient fournis à l'inspecteur par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

“ L'inspecteur d'écoles recevrait trois piastres (\$3.00) pour les deux jours de conférences.

“ Dans le cas où il y aurait plusieurs municipalités scolaires dans une paroisse, une seule conférence serait faite pour tous les instituteurs et institutrices de cette paroisse.

“ L'inspecteur d'écoles emploierait l'après-midi de la seconde journée de la conférence à interroger les instituteurs et les institu-

trices qui l'auraient suivie, afin de se rendre compte du degré de compétence de chacun d'eux.

“ Des certificats seraient délivrés par l'inspecteur aux maîtres et aux maîtresses qui auraient suivi ces conférences, constatant : 1<sup>o</sup> qu'ils ont assisté aux séances; 2<sup>o</sup> qu'ils ont profité des explications qui leur ont été données.

“ Ces conférences ne coûteraient pas plus de \$3,600 par année.”

L'honorable M. Masson donne avis de motion qu'il proposera la nomination d'un inspecteur général des écoles, conformément aux décisions de ce Comité, en date du 24 et du 25 septembre 1890.

Le Comité adopte la résolution suivante, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable juge Jetté :

“ Que ce Comité reconnaît toute l'importance qu'il y a pour la province de Québec de prendre part à l'Exposition universelle de Chicago de 1893; qu'il recommande très fortement à toutes les maisons d'éducation de répondre à l'appel qui leur a été adressé par le surintendant d'y participer en exposant les travaux des professeurs et les devoirs des élèves tels qu'ils se font habituellement, afin de bien faire connaître notre système d'enseignement, la manière de le mettre en opération et les résultats qu'il produit; qu'il est excessivement important, tant au point de vue national qu'au point de vue religieux, qu'il n'y ait pas d'abstentions, afin que l'on se fasse connaître de la manière la plus avantageuse possible; et qu'une copie de cette résolution soit transmise par le Surintendant au gouvernement et aux diverses institutions scolaires de la Province.”

Lecture d'un projet de loi au sujet de l'Ecole polytechnique de Montréal (1).

(1) Ce projet de loi sera publié dans le prochain numéro de *l'Enseignement Primaire*.